

ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT AVENUE LEON
GRANDJEAN A L'OCCASION DU 2^{ème} MARCHE AFRIQUE SOLIDARITES LE SAMEDI
31 JUILLET 2021**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-Président de la Région Grand Est,
- VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2, et
les articles L 2213-1 et L 2213-2,
- CONSIDERANT que cette manifestation nécessite des mesures d'ordre et de sécurité provisoires
et exceptionnelles,

A R R E T E

Article 1 : A l'occasion du 2^{ème} marché Afrique et Solidarités, au niveau de la Halle de
Kellermann,

- le stationnement sera réservé aux exposants avenue Léon Grandjean, le samedi 31 juillet 2021, sur 5
emplacements (selon les emplacements délimités).

Article 2 : Des panneaux signalant cette réservation seront mis en place par les Services
Techniques de la ville.

Article 3 : Toutes mesures de police nécessaires pourront être prises sur place par les services
de Police. Les véhicules en infraction pourront être enlevés aux frais, risques et périls de leurs propriétaires
à l'initiative des services de Police.

Article 4 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police
Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de
l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 27 juillet 2021

Le Maire,



David VALENCE